



Plan Local d'Urbanisme

Commune de

PLIVOT

PORTER A CONNAISSANCE

Plan des servitudes

AVERTISSEMENT

Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte faute de réponses des gestionnaires de la ou des servitude(s).
La présente carte n'a qu'une valeur informative.

REPRODUCTION INTERDITE

Source: ©IGN-SCAN25®

LEGENDE

AC1 Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments historiques - monuments classés ou inscrits

AS1 Conservations des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux

EL11 Voies express et déviations d'agglomérations - Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomérations

I3 Gaz - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz

I4 ERDF - Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - lignes aériennes - lignes souterraines

PT 2 Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état

T 1 Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer

T4 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques - Servitudes de balisage (aéroports civils et militaires) (non représentée, couvre l'ensemble du territoire communal)

T5 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques - Servitudes de déagagement (aéroports civils et militaires) (non représentée, couvre l'ensemble du territoire communal)

T 7 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques "Servitudes à l'extérieur des zones de déagagement concernant des installations particulières" (arrêté ministériel du 25 juillet 1990 applicable sur tout le territoire national)

